

# 9 MARS 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur,  
MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence le mardi 9  
mars 2021

Monsieur Mario Besner, agit comme secrétaire trésorier.

## Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance  
ordinaire est ouverte à 19h00;

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste no 1  
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2  
Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3  
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5  
Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

Était absent :

Monsieur Alexandre Brault au poste no 4

## 2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

### Résolution 2021-03-46– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Boutin appuyé par le  
conseiller Alain Lestage et résolu unanimement par les conseillers  
présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et  
présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

---

## ORDRE DU JOUR

### 3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
- 3.3 Avis de motion
- 3.4 Prolongement du contrat du mandat de M. Martin Géliveau mise à jour des compteurs d'eau;
- 3.5 Cotisation ordre des urbanismes
- 3.6 Demande de Le Compagnol des-Jardins-de-Napierville.

### 4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

### 5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

### 6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

### 7 1<sup>re</sup> P ÉRIODE DE QUESTIONS

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Dépôt du plan de mise en œuvre de l'an 08 du SSI dans le cadre du Schéma de couverture de risque incendie;

## **9 MARS 2021**

- 8.2 Achat de trois habits de combat;
- 8.3 Résolution achat de mannequins de réanimation cardio-respiratoire;
- 8.4 Résolution remplacement des luminaires à la caserne d'incendie;
- 8.5 Résolution approuvant la mise en place d'un programme de secours adapté pour les citoyens et citoyennes.

### **9 TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Acquisition camion
- 9.2 Achat cadenas borne fontaine

### **10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 10.1 PIIA 194 rue Principale construction d'un garage
- 10.2 Dérogation mineure lot 6 404 208
- 10.3 Dérogation mineure pour le lot 6 300 732
- 10.4 PIIA pour le lot 2 710 900

### **11 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 12.1 Achat de gradins

### **13 BIBLIOTHÈQUE**

### **14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES**

- 14.1 Demande propriétaire du camping;
- 14,2 Demande branchement au réseau

### **15 2e PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **16 PROCHAINE RENCONTRE (13 avril 2021))**

### **17 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

☞ ☞ ☞ ☞

---

## **9 MARS 2021**

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **3.1 Résolution 2021-03-47 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 février 2021, il est proposé par la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé par le conseiller Richard Lestage et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 04-02-2021 tel que présenté et rédigé.

#### **3.2 Résolution 2021-03-48 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2021 :**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2021, il est proposé par le conseiller Alain Lestage appuyé par le conseiller François Ledoux, et résolu unanimement par les membres du conseil présents de dispenser monsieur le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 09-02-2021 tel que présenté et rédigé.

#### **3.3 Avis de motion**

François Ledoux conseiller-ère, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 1202-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 et visant à modifier les groupes et classes d'usages autorisés dans la zone H-11 de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales avec les modes d'implantation isolé et jumelé.

#### **3.4 Résolution 2021-03-XXX Prolongation du contrat de M. Martin Gélineau ; ENLEVÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des compteurs d'eau de la municipalité n'est pas complétée;

CONSIDÉRANT la nécessité de finaliser ces inspections en 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget un montant ne dépassant pas 3000\$ pour terminer ce projet ;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, de prolonger le contrat de M. Martin Gélineau

#### **3.5 Résolution 2021-03-49 Ordre des urbanistes du Québec - cotisation 2021-2022**

Considérant que l'Ordre des urbanistes du Québec a fait parvenir au coordonnateur à l'urbanisme et à l'inspection, M. Martin Blais, son avis de cotisation pour 2021-2022 à titre de membre régulier;

Considérant qu'il est convenu au niveau des conditions d'embauche de M. Blais que la cotisation à l'OUQ soit défrayée par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser le paiement de la cotisation 2021-2022 à l'Ordre des urbanistes du Québec de monsieur Martin Blais au montant de 705,05 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

## **9 MARS 2021**

### **3.6 Résolution 2021-03-50 Demande de Le Campagnol des Jardins-de-Napierville.**

CONSIDÉRANT la demande de Le Campagnol des Jardins-de-Napierville d'autoriser un message récurrent dans le bulletin municipal de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible au problème de santé mentale dans le contexte actuel de pandémie;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir l'organisme Le campagnol des Jardins-de-Napierville dans son mandat;

EN CONSÉQUENCE CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser un message récurrent dans le bulletin municipal et de verser une subvention de 250.00\$ à l'organisme Le Campagnol des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉ.**

### **4.1 Résolution 2021-03-51 d'adoption des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Lamarre et appuyé par le conseiller Alain Lestage et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer.

~~AD~~ ADOPTÉE ~~OR~~

## **5- INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

Rien de particulier au niveau des activités sportives. Toujours en attente des directives du gouvernement en matière de rassemblement sportif. Au niveau de l'association de soccer malgré la prise en charge de la gestion générale par la municipalité les besoins en bénévoles restent présents.

La Friperie est ouverte et le conteneur à vêtement est toujours en place. Pour les dons plus lourds la conseillère Mme Boutin invite les citoyens à la contacter.

## **6- INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE**

**Aucune information**

## **7- 1re PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début de la période des questions : 19h10

Questions de l'audience :

Mme Karine Paiement demande des informations sur le projet de mise en place d'un parc à Chien qui suscite beaucoup de commentaires sur les réseaux sociaux. Le directeur général informe la citoyenne que le projet est prévu pour le printemps 2021. Des précisions seront incluses dans le prochain Jacqueminois.

Fin de la période des questions : 19h14

# 9 MARS 2021

## 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **8.1 2021-03-52 – Résolution approuvant le dépôt du Plan de mise en œuvre (PMO) de l’an 08 du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie**

CONSIDÉRANT que le Plan de mise en œuvre (PMO) de l’an 08 du Service de sécurité incendie (SSI) propose les actions nécessaires à poser pour l’atteinte des orientations et des objectifs du ministère de la Sécurité publique pour le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que ce document a été rédigé par le Directeur du SSI en collaboration avec le département de la prévention de la MRC;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique demande de rédiger un tel rapport dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d’accepter le dépôt du Plan de mise en œuvre (PMO) de l’an 08 du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉ

### **8.2 2021-03-53 - Résolution approuvant l’achat de trois (3) habits de combat pour le Service de sécurité (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT que la durée de vie utile des habits de combat utilisés par les pompiers est de dix (10) ans, selon la norme *NFPA 1851 (Norme sur la sélection, le soin et l’entretien des ensembles de protection pour la lutte contre les incendies)* ;

CONSIDÉRANT que trois (3) habits de combat viennent à échéance d’ici le mois d’octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT le délai considérable de livraison des habits de combat (environ quatre mois);

CONSIDÉRANT les différentes offres reçues pour trois (3) habits de combat pour le SSI :

Fournisseurs	Caractéristiques	Prix (taxes en sus)
L’Arsenal	- Trois (3) habits de combat	5 850.00\$

## 9 MARS 2021

Aréo-feu	- Trois (3) habits de combat	7 542.00\$
----------	------------------------------	------------

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires ont été prévus dans les immobilisations 2021 ;

CONSÉQUEMMENT, Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'achat de trois (3) habits de combat, pour l'année 2021, provenant du fournisseur l'Arsenal pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

ADOPTÉ

### **8.3 2021-03-54 – Résolution approuvant l'achat de mannequins de réanimation cardio-respiratoire (RCR) avec dispositifs de rétroaction pour le Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT que depuis le 18 février 2021, les normes de la Fondation Cœur & AVC ont changé par rapport aux formations de RCR;

CONSIDÉRANT que les mannequins RCR utilisés pour le maintien de compétences des pompiers/premiers répondants doivent comporter un dispositif de rétroaction chacun;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues

Cardio Choc	Mannequins 1x adulte-1 x enfant 1x bébé	759.00\$ (taxes et transport en sus)
Formation RCR RF SENC	Mannequins : 1xadult 1x enfant 1x bébé	824.00\$ taxes et transport en sus

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles dans le poste budgétaire *Médicaments et fournitures médicaux – Premiers répondants* (02-23000-691)

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter l'achat de mannequins de réanimation cardio-respiratoire (RCR) avec dispositifs de

## 9 MARS 2021

rétroaction de la compagnie Cardio Choc au cout de 759.00\$ taxes et transport en sus.

ADOPTÉ

### **8.4 2021-03-55 Remplacement des luminaires à la caserne d'incendie**

CONSIDÉRANT l'état des luminaires à la caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement améliorera la luminosité et les couts en électricité;

CONSIDÉRANT QUE ces améliorations sont prévus au budget de la municipalité`

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de SB électrique au cout de 2 485? Taxes en sus et de Christian Clermont de 4 000\$ taxes en sus;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'octroyer à SB électrique le contrat de remplacement des luminaires à la caserne d'incendie.

ADOPTÉ

### **8.5 2021-03-56- Résolution approuvant la mise à place d'un programme de secours adaptés pour les citoyens et citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur en lien avec le Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT que ce programme consiste à établir une banque de données de personnes nécessitant une attention particulière (PNAP) sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur n'a pas encore établi de programme semblable à l'interne;

CONSIDÉRANT que ces informations peuvent être utiles au SSI et au Plan de mesures d'urgence advenant une intervention à ces adresses;

CONSIDÉRANT que ces informations demeurent confidentielles en tout temps entre le SSI, le citoyen ainsi que la centrale d'appels 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'un suivi annuel sera effectué pour une mise à jour constante de la base de données;

CONSIDÉRANT que les citoyens et citoyennes pourront remplir le formulaire en ligne ou sur papier;

## 9 MARS 2021

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'accepter la mise à place d'un programme de secours adaptés pour les citoyens et citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur en lien avec le Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur

ADOPTÉ

### 9- TRAVAUX PUBLICS

#### 9.1 Résolution 2021-0-57 Achat camion travaux public;

ATTENDU QU'il est prévu et nécessaire de faire l'acquisition d'un camion aux travaux publics;

ATTENDU les soumissions reçues :

- Viau Ford : Transit 250 cargo fourgon toit élevé Pa 148''de base
  - camion \$46,350.00
  - aménagement intérieur \$5,098.00
  - signalisation (lumières d'urgences) \$1,867.08
  - lettrage \$1,000.00

		Total	\$54,315.08 plus
taxes			
Livraison :en	inventaire	à	St-Rémi
  
- Dupont Ford : Transit 250 cargo fourgon toit élevé Pa 148'' de base
  - camion \$40,569.00
  - aménagement intérieur \$5,820.91
  - signalisation (lumières d'urgences) \$1,867.00
  - lettrage \$ 1,000.00

		Total	\$49,256.91
plus			taxes
Livraison :	6	mois	minimum
  
- Dupont Ford : Transit 350 cargo tronqué châssis 138'' Rars de base avec boîte de 12'
  - camion \$44,800.00
  - aménagement intérieur \$5,850.00 a
  - signalisation (lumières d'urgences) \$1,867.08
  - lettrage \$1,000.00

		Total	\$53517.08
plus			taxes
Livraison	6	mois	minimum

Barnabé De St-Jean-sur-Richelieu :Fourgonnette Promaster 2021  
-camion \$36,985.00  
-aménagement intérieur \$5,853.49



## 9 MARS 2021

signalisation (lumières d'urgences)		\$1,867.08
-lettrage		\$1,000.00
	Total	\$45,705.57 plus
taxes		
Livraison 1 an approximativement		

ATTENDU la recommandation du responsable de infrastructures de faire l'acquisition du Ford Transit 250 cargo toit élevé de Viau Ford parce que disponible maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser l'acquisition du Ford Transit 250 cargo fourgon à toit élevé au cout de 54 ,315,08\$ taxes en sus.

**ADOPTÉ**

### **9.2 Résolution 2021-03-XXX Achat cadenas pour borne fontaine**

#### **RÉSOLUTION REPORTE.**

CONSIDÉRANT QUE des camions citernes utilisent frauduleusement l'eau à même nos bornes fontaines;

CONSIDÉRANT QUE ces actions ont entraînés des frais de réparation des bornes fontaines dû au gel et dégel :

CONSIDÉRANT la soumission de BF TECH pour l'achat de 15 cadenas au coût de 4 000\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser l'achat de 15 cadenas pour borne fontaine au coût de 4 000\$ taxes en sus.

ADOPTÉ

### **10.1 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

#### **10.1 Résolution 2021-03-58 Demande no. 2021-70002 construction d'un garage.**

Lot : 2 711 681 Adresse : 194, rue Principale

Zone : MIX-01

Considérant que les travaux visent une homogénéisation des bâtiments situés à l'adresse visée par la demande ;

Considérant que l'ensemble des matériaux du revêtement qui seront utilisés sont déjà présents sur le cabanon existant ;

## 9 MARS 2021

Considérant que certains matériaux sont déjà présents sur la résidence qui elle, a fait l'objet d'une demande de PIIA dans le passé au numéro 2016-10009 ;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.2.2 du règlement 8200- 2018 ;

Considérant que le projet proposé respecte les objectifs du règlement de PIIA ;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil d'approuver la demande de PIIA 2021-70002 du 194, rue Principale.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'approuver la recommandation du CCU d'approuver la recommandation du CCU de permettre la construction d'un garage au 194 rue principale.**

### ADOPTÉ

#### 10.2 Résolution 2021-03-XXX Dérogation mineure au lot 6 406 208

#### REPORTÉ

CCU 2021-02-06 Présentation de la demande de dérogation mineure 2021-70004 pour le lot 6 406 208 situé à l'angle de la rue Potvin et du boul. Édouard-VII

Demande no. 2021-70004

Lot : 6 406 208

Adresse : Angle de la rue Potvin et du boul. Édouard-VII

Zone : H-11

Considérant que le lot 6 406 208 sera subdivisé en deux nouveaux lots distincts et que l'un des nouveaux lots créés sera situé au coin de la rue Potvin et du boul. Édouard-VII ;

Considérant que la largeur d'un lot prescrite dans la grille des spécifications H-11 pour un bâtiment unifamilial de type jumelé est de 10 mètres ;

Considérant que selon le règlement de lotissement 2200-2018, art. 3.2.3, pour un terrain d'angle situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, il faut ajouter 3 mètres à la largeur minimale prescrite à la grille des spécifications ;

Considérant que le lot projeté situé au coin de la rue Potvin et du boul. Édouard-VII à une largeur de 12,36 mètres au niveau de sa ligne arrière ;

## **9 MARS 2021**

Considérant qu'il n'est pas possible d'agrandir la largeur du lot problématique en réduisant la largeur du second lot créée sans que ce dernier ne soit lui-même dérogatoire ;

Considérant que la présente demande vise à rendre conforme le lotissement d'un lot pour lequel il manque à certains endroits jusqu'à 0,64 mètre en largeur pour atteindre la largeur minimale prescrite dans la grille de spécifications H-11 ;

Considérant que la demande a fait l'objet d'une analyse par le comité consultatif d'urbanisme tel que prévu au règlement 7200-2018 ;

Considérant que le comité a analysé les motifs de la demande soumis par le demandeur ;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure 2021-70004 du lot 6 406 208.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'approuver la recommandation du CCU de permettre la construction d'un garage au 194 rue principale.

### **10.3 Résolution 2021-03-XXX Dérogation mineure pour le lot 6 300 732 du 1010, montée Gagné concernant la construction d'un garage privé autonome**

#### **REPORTÉ**

Demande no. 2021-70005 Lot : 6 300 732

Adresse projetée : 1010, montée Gagné

Zone : ID-11

Considérant que la présente demande a déjà fait l'objet d'une demande de dérogation mineure similaire portant le numéro 2020-70010 ;

Considérant que la demande présente un garage résidentiel isolé avec un toit mansardé ;

Considérant que le bâtiment principal ne possède qu'un seul étage ;

Considérant que le demandeur souhaite que le garage soit d'une hauteur de 7,01 mètres alors que la réglementation prescrit une hauteur maximale de 4,88 mètres lorsque le bâtiment principal n'a qu'un seul étage ;

Considérant que le demandeur souhaite que le garage aille une superficie de

## 9 MARS 2021

151,5 m2 alors que la réglementation prescrit que ce type de bâtiment accessoire doit avoir une superficie maximale de 112 m<sup>2</sup> lorsqu'il est situé dans une zone agricole ;

Considérant que la demande a fait l'objet d'une analyse par le comité consultatif d'urbanisme tel que prévu au règlement 7200-2018 ;

Considérant que le comité a analysé les motifs de la demande soumis par le demandeur ;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil de refuser la demande de PIIA 2021-70005 concernant la construction d'un garage privé autonome sur la propriété du 1010, montée Gagné. Le comité motive sa recommandation de refus comme suit. Comme la superficie ainsi que la hauteur demandée par le requérant dépassent largement les normes maximales prescrites dans la réglementation, ils sont d'avis que la demande n'est pas de nature mineure et que d'accepter une telle demande pourrait créer un précédent ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'approuver la recommandation du CCU de refuser la demande de PIIA 2021-70005 pour la construction d'un garage privé autonome sur la propriété du 1010 Montée Gagné.**

### **10.4 Résolution 2021-03-59 Demande PIIA pour le lot 2 710 900 du 11, Place de l'Église concernant la construction d'un triplex juxtaposé isolé sur deux étages ;**

Demande no. 2021-70003  
Lot : 2 710 900  
Adresse : 11, Place de l'Église  
Zone : H-03

Considérant la construction d'un triplex juxtaposé isolé de deux étages sur le lot 2 710 900 de la Place de l'Église ;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.2.2 du règlement 8200-2018 :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres présents de recommander au conseil de refuser la demande de PIIA 2021-70003 concernant la construction d'un bâtiment principal tri familiale au 11, Place de l'Église. Le comité motive sa recommandation de refus comme suit. L'architecture du bâtiment s'agence difficilement avec le type d'architecture que l'on retrouve dans le secteur. Le comité est d'avis qu'une architecture plus champêtre et moins contemporaine serait à privilégier.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter d'approuver la recommandation du CCU de refuser la demande de PIIA**

# 9 MARS 2021

**2021-70003 concernant la construction d'un bâtiment tri-familiale au 11, Place de l'Église.**

**ADOPTÉ**

**11 HYGIÈNE DU MILIEU**

**12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**12.1 Résolution 2021-03-60 achat de gradin;**

**CONSIDÉRANT** le besoin de gradin aux terrains d soccer;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Méga-Stage de quatre gradins avec protection arrière et installation au coût de 6 000\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, la mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser l'achat de quatre gradins avec protection arrière et installation au coût de 6 000\$ taxes en sus de la compagnie Méga Stage.

**ADOPTÉ**

**13 BIBLIOTHÈQUE**

**14 CORRESPONDANCES ET COMMANDITES**

**15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début de la période de questions 19h30

Une demande est faite sur a raison de la limite de vitesse qui change de 50 km à 90 km sur le chemin Edouard VII. La mairesse informe que la partie de limite de vitesse à 90km est de propriété du ministère des transports et la partir à 50 km est de propriété municipale. Les critères retenus par le ministère expliquent la différence.

Fin de la période de questions 19h36

**16 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le mardi 13 avril 2021.

**17 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution 2021-03-61 levée de la séance ordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Marc Lamarre appuyé par la conseillère Marie-Ève Boutin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est \_\_h\_\_

---

Lise Sauriol, mairesse

---

Mario Besner secrétaire trésorier

